



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX  
Le 30 juillet à 9 h 30  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire**

**PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, TENDIL Lysiane, VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, MARTIN Jean-Philippe, PIDOUX Bruno, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIDAL Didier.

**PROCURATIONS** : Madame DELEU Françoise a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur VIDAL Claude donné procuration à Madame COBO Rolande et Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à Madame MASSON Aurélie.

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Nombre de conseillers :**  
En exercice..... 15  
Présents..... 12  
Votants..... 15  
Absents..... 0

**Date de la convocation :** 26/07/2022

**SEANCE N° 8  
DELIBERATION N° 3  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU  
PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal.

Elle précise qu'en date du 05 juillet 2022, la trésorerie publique a informé par courriel la municipalité « *qu'à compter de Mai 2022, plus aucune facture EDF concernant votre collectivité ne sera prélevée sur notre compte bancaire. Nous vous demandons qu'à compter de ce jour, vous mandatiez les factures au fur et à mesure que vous les recevez* ». Toutes les factures EDF depuis mai 2022 n'ont pas été payées ce qui explique les montants élevés de dépenses à voter.

SAINT JEAN DU BRUEL		Budget :	EAU	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
<b>Bordereau de mandats</b>		<b>N°</b>	<b>EDF</b>					
Numéro	Nom du Fournisseur	Nature de la dépense		Imputation comptable		Dépenses Hors	TVA	Dépenses
				Article	Chapitre	TVA déductible	Déductible	TTC
1	EDF COLLECTIVITES	Divers lieux 11/05/2022		6061	011	708.94	127.47	836.41
2	EDF COLLECTIVITES	Divers lieux 11/04/2022		6061	011	2 170.24	376.56	2 546.80
3	EDF COLLECTIVITES	Divers lieux 11/06/2022		6061	011	328.89	47.63	376.52
4	EDF COLLECTIVITES	Divers lieux 11/07/2022		6061	011	255.62	36.81	292.43
				total		3 463.69	588.47	4 052.16
<b>Bordereau de mandats</b>		<b>N°</b>						
Numéro	Nom du Fournisseur	Nature de la dépense		Imputation comptable		Dépenses Hors	TVA	Dépenses
				Article	Chapitre	TVA déductible	Déductible	TTC
1	Aveyron labo	Analyse Station du Viala		618	011	859.40	85.94	945.34
2	Agence de l'eau Adour Garonne	Redevance pollution domestique		701249	014	13 896.00	0.00	13 896.00
3	Agence de l'eau Adour Garonne	Redevance collecte domestique		706129	014	8 403.00	0.00	8 403.00
4	Fransbonhomme	Fournitures		6063	011	475.17	95.03	570.20
				total		23 633.57	180.97	23 814.54

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir discuté  
**Et adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe de l'eau, section fonctionnement

**Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30/07/2022**  
Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
**Lysiane TENDIL**  
*Acte dématérialisé*

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint Jean du Bruel.
- D'une demande de réexamen devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Baynaud D, BP 2007, 31065 Toulouse Cedex 7 par courrier postal ou par email à [21202312-20220730-20223007-3-DE](mailto:21202312-20220730-20223007-3-DE)

Reçu le 05/08/2022